



Ville de  
**Maule**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**N/Réf. : HC/NB/EF – Arrêté n° 2026 - 011**

Nous, Maire de la commune de Maule,

Vu le Code de la Route, spécialement l'article R.225,

Vu le code des collectivités locales et notamment les articles L.2212-2, L.2213-1, L.2213-2 et suivants,

Vu l'arrêté et l'instruction interministériels sur la signalisation routière modifiés par les textes subséquents,

Vu la demande de création de branchement eau à Maule, travaux demandés et exécutés par SUEZ – 51 Avenue de Sénart – 91230 MONTGERON

Considérant que ces travaux nécessitent une interdiction de stationnement ainsi qu'une restriction de circulation pendant toute la durée des travaux.

**ARRETONS**

**ARTICLE 1 – du 27 janvier 2026 au 29 janvier 2026**, l'entreprise SUEZ procédera à des travaux de création de branchement eau. Ces travaux nécessiteront une restriction de circulation et de stationnement sur la zone travaux avec la mise en place d'une signalisation temporaire gérée par l'entreprise en charge des travaux au 11 Avenue Victoria May à Maule.

**ARTICLE 2** - Tout véhicule contrevenant aux dispositions de l'article 1 du présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal.

**ARTICLE 3** - Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Monsieur le Lieutenant commandant le Centre de Secours de Maule,
- Monsieur le Major commandant la Brigade de Gendarmerie de Maule,
- Messieurs les Policiers Municipaux,
- Madame BRIGNOLI, Directrice des Services Techniques,
- Le demandeur.

Fait à Maule, le 13 janvier 2026.



**Hervé CAMARD**  
Pour le Maire et par délégation  
Le Maire-Adjoint délégué à l'urbanisme  
et aux travaux